

ZOOM

ENSEIGNEMENT

Après Samuel Paty : prévenir et accompagner

Le 16 octobre 2020, Samuel Paty a été sauvagement assassiné devant son établissement, le collège du Bois-d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, pour avoir exercé son métier d'enseignant.

Ce drame (voir *Solidaires* n°530) a provoqué un traumatisme qui perdure pour les agents de l'Éducation nationale : pouvoir en parler est absolument nécessaire ; mettre en place des solutions de prévention dans les établissements scolaires qui associent l'ensemble des politiques publiques également.

C'est dans ce but que les douze membres d'une délégation d'enquête du CHSCT de l'académie de Versailles, assistés par le cabinet d'expertise Secafi, ont réalisé un long travail d'entretiens, de diagnostic et d'analyse, présenté en juin dernier. *« Nous saluons la qualité des travaux et des paroles recueillies, a insisté Philippe Antoine, mandaté CHSCT mais aussi chargé de mission à l'Union régionale, qui participait à la délégation d'enquête au titre de la CFDT. Il en va de notre responsabilité collective de créer les conditions d'une véritable prévention des risques professionnels par l'analyse des situations auxquelles les agents sont exposés. Si le rapport n'est pas public, les préconisations qui y figurent doivent parvenir aux agents. »*

Parmi celles-ci, retenons la nécessité de renforcer la protection des agents, notamment via la procédure de protection fonctionnelle, de mieux accompagner les collectifs de travail lors d'une gestion de crise ou encore d'aider les communautés éducatives à faire face aux usages des réseaux sociaux et aux dégâts qu'ils peuvent provoquer. Le rôle de la médecine pour la prévention et le suivi des agents en situation post-traumatique a également été mis en avant. Autant d'actions à décliner désormais sur le terrain.



Portrait de Samuel Paty dans le collège où il enseignait.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2021, 20 402 saisines ont été déposées auprès du Défenseur des droits dans notre région, soit 18 % du nombre total de celles déposées en France en 2021 (115 000). Un chiffre en hausse de XX% par rapport à 2020, la progression au niveau national s'élevant à 18,6 %.

Un tiers sont des demandes d'information et deux tiers des réclamations qui portent, dans la quasi-totalité des cas (96 %), sur des problèmes liés au fonctionnement des services publics, notamment en matière de protection sociale et de droit des étrangers.

Lancée en février 2021, la plateforme antidiscriminations.fr, dispositif de réponse complémentaire aux permanences en matière de lutte contre les discriminations, a connu par ailleurs une augmentation des saisines de 25 % au niveau national. Cette plateforme vient compléter les permanences tenues par des délégués référents « lutte contre les discriminations » dans les départements.

À noter, le Défenseur des droits cherche à étoffer son réseau de délégués bénévoles en Île-de-France !